

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018

Approbation du rapport de la CLECT du 16 octobre 2018

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 16 octobre 2018 pour déterminer les impacts financiers consécutifs au transfert de compétences de la Petite Enfance, partie investissement et qui concerne la Crèche « Les P'tits Pas ».

Le Maire expose le rapport de la CLECT et la retenue de 8 425,00 € qui sera effectuée sur l'attribution de compensation annuelle versée par la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Ecoles

Le recteur de l'académie de Clermont a signé la convention permettant d'obtenir une subvention à hauteur de 50% pour l'achat de tablettes numériques (maternelle et élémentaire) pour un montant de 8 000 € par école.

Terrain de l'ESAT les Horizons

L'ESAT les Horizons, situé rue de la Chapelle, va déménager sur les hauteurs de Taulhac, dans un délai encore incertain, pour s'agrandir.

Ce terrain ainsi libéré, situé au cœur de la zone d'habitation de Malpas, présente un grand intérêt pour la commune.

Le C M autorise le Maire à engager, par l'intermédiaire de la SEM du Velay, une étude visant à établir un diagnostic et de faisabilité du site. Dans ce cadre-là, un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 sera déposé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
en Mairie à 20h15 le mardi 18 décembre 2018